

la Commission du port de Toronto. J'ai déjà eu affaire à cette Commission. Elle gère les terres du port d'une grande valeur. On sait fort bien à Toronto que la Commission du port est un des organismes les plus solides qui soient. Elle est concurrentielle. Personne ne l'a jamais accusée de manigances politiques ou de patronage depuis bien longtemps. D'après les gens dans l'immeuble à Toronto, c'est un des meilleurs conseils dans le domaine de la location et de l'aménagement des terres. Personne ne s'en plaint. De temps à autre on en fait l'éloge disant que c'est un organisme bien administré, un modèle parfait et un des meilleurs organismes du genre en Amérique du Nord. Ce n'est pas une société de la Couronne. C'est plutôt une régie constituée comme une société, et à mon avis elle fait un excellent travail. Voilà l'objet du bill à l'étude.

Avec une régie comme celle qui serait établie par le projet de loi, je ne vois pas comment on ne saurait pas à quoi s'en tenir au sujet des droits des simples citoyens. Il est vrai que le projet de loi ne s'en tient pas simplement à l'administration des baux, mais qu'il traite aussi de la mise en valeur des terrains et d'autres questions. Personne ne pourrait s'attendre que la Couronne renonce à un droit quelconque concernant la mise en valeur d'un parc pour le confier à un groupe de personnes résidant dans ces parcs, sans une raison d'ordre national. Mais cette régie s'occupera principalement et sérieusement de la gestion des baux.

• (4.00 p.m.)

Je reconnais qu'un autre problème se pose à propos du droit des résidents des parcs de Banff et de Jasper d'administrer leurs propres affaires. Mais rien ne lie ce droit à la propriété foncière. A vrai dire, de grandes sections de New York, Toronto, Montréal et bien d'autres endroits appartiennent à des gens qui n'y résident pas et pourtant ces derniers administrent leurs propres affaires et agissent pour le bien de la collectivité. Le même droit existe en l'occurrence. Si les lois provinciales l'exigent, très bien, mais ne rattachons pas ce droit à la propriété foncière. Le projet de loi n'a qu'un seul objectif: établir un organisme sérieux, juste et honnête, dont nous ayons tout lieu d'être fiers. On n'a pas formulé, que je sache, un seul argument qui démontre que ce système ne peut fonctionner ni proposé un autre système qui remédierait aux griefs que les honorables vis-à-vis présentent depuis des années. Quel autre système peuvent-ils proposer qui y parviendra?

Il y a ensuite l'argument selon lequel le ministre se défait de ses responsabilités. La

Régie est nécessairement responsable envers quelqu'un. Les vis-à-vis émettront exactement le même nombre de plaintes ou de questions à propos de cette société, et j'irai jusqu'à dire que nous aurons le même nombre de plaintes de la part des résidents des parcs. Toutes ces pétitions finiront par aboutir ici, et le ministre devra en répondre. Il est absurde de prétendre que le ministre veut abandonner ses responsabilités. Le projet de loi n'a qu'un but: proposer un système qui permettra d'administrer, de céder à bail ou de négocier les terrains des parcs nationaux sur une base commerciale et sous le contrôle de la Couronne.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Je ne tiens pas à retarder trop longtemps l'adoption de ce projet de loi. J'ai écouté avec intérêt le débat et les commentaires selon lesquels nous sommes incapables de présenter d'autres projets. Le fait est qu'il n'y a pas d'autre solution. Tout ce qu'on peut faire, c'est de rendre le ministre et son ministère responsables de l'administration des parcs. Ce n'est pas plus difficile. Le ministre et le ministère devraient répondre aux plaintes à la Chambre.

Nous savons que lorsqu'on essaie d'obtenir des renseignements sur Radio-Canada, par exemple, ou sur toute autre société de la Couronne, les ministres responsables disent toujours qu'ils transmettront la demande et verront ce que les sociétés de la Couronne ont à dire, mais le ministre responsable n'exerce pas son pouvoir en indiquant toutes les modifications à apporter à ces sociétés. Je n'ai jamais vu cela depuis deux ans que je suis ici, mais je n'ignore pas que mon expérience est assez limitée. Par exemple, je n'ai jamais vu le secrétaire d'État annuler une décision de Radio-Canada sur une affaire la concernant.

C'est pourquoi je m'oppose au principe des sociétés de la Couronne ainsi qu'à la condition figurant dans ce bill selon laquelle le terrain devrait être remis à une société de la Couronne par les résidents ou même par les gouvernements provinciaux. Je suis sûr que les gens s'y opposeront et réfléchiront deux fois avant de remettre leurs terrains à des intérêts non politiques, si je puis employer cette expression, en parlant de ceux qui n'ont aucun intérêt réel dans l'affaire et que ne préoccupent pas vraiment les problèmes des habitants de ces terrains.

[Français]

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de savoir que ce projet de loi vise à sauvegarder trois parcs situés dans ma circonscription, savoir le Fort Beauséjour, le Fort Anne et le parc Kejimikujik. Je me réjouis à la pensée qu'au moins deux de ces parcs, le Fort Beau-